

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE DU
DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE
L'ÉNERGIE - Directeur du
Bureau d'enquêtes sur les accidents
de transport terrestre
Tour Voltaire – 92055 La Défense
cedex

Nos réf. : Dir.-VB/171-15

Affaire suivie par Monsieur Bruno Cozzi

Puteaux, le 16 Juillet 2015

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 3 juin 2015 portant sur la dérive d'un wagon ERMEWA le 24 janvier 2013 à Modane, vous trouverez ci-dessous les suites que nous proposons de donner aux recommandations 1 et 3 reprises dans votre rapport.

R1 : tendeur d'attelage

Les expertises menées mettent en évidence une rupture brutale fragile de la vis sous l'effet d'un pic d'effort (freinages « d'urgence » répétés dans une forte pente) et d'une fragilité anormale du tendeur, caractéristiques mécaniques non conformes. Tendeur ancien et fatigué.

Problématique rencontrée : même si les tendeurs montés actuellement sur nos wagons sont conformes aux documents de maintenance en vigueur qu'ils soient SNCF ou autres, VPI notamment, nous ne fixons pas comme pour d'autres organes de date de dépose / durée de vie.

Dans le but d'assainir notre flotte, nous interdisons depuis 2012 l'utilisation de tendeurs réparés ou de réemploi et imposons en cas de remplacement l'utilisation de tendeurs complets conformes à L'EN 15 566 de 2009. Cette norme demande notamment l'apposition d'une date de fabrication sur les différents constituants du tendeur et un niveau de résilience supérieur à celui fixé dans l'ancienne norme Française (NF F 10407) ou dans la fiche UIC 826 qu'elle remplace.

Cette mesure permet entre autre de ne plus avoir de tendeurs avec des constituants de différentes origines et années de fabrication.

Pour poursuivre cette démarche et aller dans le sens de votre recommandation nous proposons en plus des règles existantes, de remplacer systématiquement les tendeurs non porteurs de dates de fabrication par des tendeurs neufs lors des passages en révision générale. La périodicité entre 2 révisions générale est de maximum 12 ans.

L'objectif de cette mesure est double :

- Supprimer les tendeurs les plus anciens
- Permettre la mise en place d'une règle de maintenance permettant de ne plus avoir sur notre flotte de tendeurs de plus de 24 ans : dépose en révisions générales et intermédiaire des tendeurs qui auront plus de 24 ans à la prochaine échéance de révision.

.../...

ERMEWA SA

Cette mesure sera au plus tard déployée sur l'ensemble de notre flotte Ermewa wagons industriel en septembre 2015

Avec ces mesures la flotte sera assainie dans un délai maximal de 12 ans. Ce délai nous semble acceptable compte tenu du rôle de cet organe dans le système ferroviaire et des taux de ruptures constatées sur notre flotte.

R3 : Distributeurs

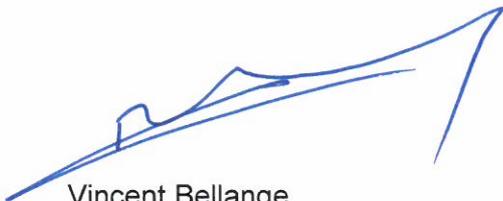
Les propositions que nous pourrions émettre sont liées à ce qui sera proposé par Faiveley Transport et SNCF direction du matériel dans le cadre de votre recommandation R2. Au regard des échanges que nous avons pu avoir avec la SNCF sur le sujet en application du contrat d'engineering qui nous lie (délégation de la fonction 2 de l'ECM sur notre flotte standard), il ressort que :

- L'évaluation des risques effectuée sur la base du REX (1 cas rencontré pour 26111 wagons équipés de distributeur C3A et C3W sur une durée de 4 années) indique une probabilité d'apparition de l'ER de $2,39.10^{-8}$ / h pour une exigence de 10^{-7} / h.
 - Une évolution de la géométrie des constituants, ou du montage paraît démesurée car cela nécessiterait une ré-homologation du distributeur.
- Pour ces raisons, l'ingénierie SNCF ne conseille pas la mise en œuvre des recommandations formulées par le BEATT.

Par conséquent et dans l'attente des propositions que Faiveley transport pourrait émettre nous ne proposerons pas de mesures particulières autres que le renfort de nos contrôles et inspections concernant la bonne application du référentiel existant chez nos fournisseurs.

Je reste ainsi que les collaborateurs d'Ermewa wagons industriel à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Vincent Bellange
Directeur Général

Copies : Olivier Piana, Stéphane Gavard

ERMEWA SA